



Institut de **formation**

Hygiène • Santé • Sécurité • Conditions de travail

# PRINCIPALES FORMATIONS OBLIGATOIRES



**SOCOTEC**

Le pouvoir d'anticiper

## LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'INSTITUT DE FORMATION

### ● La Santé Sécurité au travail, la vocation de l'Institut

L'action en matière de formation Santé Sécurité au travail de nos équipes, est guidée comme pour toute autre formation, par les trois principes fondamentaux de l'Institut de formation :



- ▶ L'accompagnement de votre projet formation au service de votre démarche de prévention et de votre organisation.
- ▶ L'expertise de solutions formation sur mesure pour que le contenu de nos formations, nos outils et nos ressources pédagogiques s'adaptent à vos besoins.
- ▶ L'humain au centre de notre action formation pour qu'il puisse s'inscrire dans une dynamique d'évolution personnelle et professionnelle.

Toute l'ingénierie mise en œuvre par l'Institut de formation, preuve de son engagement organisationnel et humain pour la réussite de votre projet, donne aujourd'hui cohésion et ancrage à votre démarche de prévention.

### ● Des formations en e-learning pour un gain de temps sur la production

L'ensemble des formations initiales et de recyclage préparant à l'habilitation électrique BT est disponible en formule « blended learning ». Le suivi de la formation théorique se fait à distance sur PC ou tablette tandis que la partie pratique imposée par la Norme NF C18 510 est réalisée sur les équipements et installations de l'entreprise ou en centre de formation.

Les bénéfices pour l'entreprise et le stagiaire sont multiples :

- ▶ Un gain de temps sur la production variant de 0,5 à 1,5 jour selon les cas
- ▶ Un accès plus facile à la formation pour les populations nomades ou dispersées géographiquement
- ▶ Une flexibilité dans le suivi du parcours E-learning, en fonction des disponibilités du stagiaire sur une période de 1 mois avec accès illimité aux contenus
- ▶ Un parcours au rythme de chacun, avec un suivi réel et permanent par le tuteur E-learning
- ▶ Un intérêt des stagiaires renouvelé grâce à des modalités ludiques et interactives.



### ● Des plateaux techniques et ateliers pédagogiques, liens entre théorie et pratique



Les plateaux techniques sont des aires d'évolution thématiques qui ont pour principe de réunir matériels et activités individuelles ou en groupes.

Tous sont entièrement conçus pour favoriser l'apprentissage par la découverte, la manipulation et l'exploration de méthodes, d'équipements et d'installations qui existent dans les entreprises : électricité, levage, opérations en présence d'amiante, manipulation d'extincteurs, travail en hauteur...

Lieux de ressources, ces plates-formes permettent aux stagiaires de travailler de façon autonome ou coopérative sur des activités proposées par le formateur : exercices pratiques, études de situation, auto évaluation des progrès...

Les ateliers pédagogiques thématiques quant à eux, sont organisés dans une logique « métiers » et reposent sur l'apprentissage par résolution de problèmes ou d'études de cas. Les outils pédagogiques apportent aux stagiaires la maîtrise des méthodologies et techniques d'intervention abordées lors des premières phases théoriques des formations.

Besoin d'informations, de conseils,  
contacter le centre de formation le plus proche

▶ N° Indigo 0 825 311 722

0,150 € TTC / MN

# SÉCURITÉ : PRINCIPALES FORMATIONS OBLIGATOIRES

## PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
<b>Salarié en charge des activités de protection et de prévention des risques professionnels</b>	Articles L.4644-1 du Code du travail	CHSCT1 ou 2 CHSCTFP PREVM1 PREVM2 REFSECU / ANIMSECU
<b>Membre représentant du personnel - CHSCT</b> <i>(renouvellement après 4 ans de mandat, consécutifs ou non)</i>	Articles L.4610-14 à L.4614-16 et articles L.4614-21 à L.4614-32 du Code du travail	CHSCT1 CHSCT2
<b>Assistant et Conseiller de prévention dans la fonction publique</b>	Décret N°2012-170 du 3 février 2012 art 4 en application de la loi du 12 juillet 1984	ADPCDP ANIMSECU

## ÉLECTRICITÉ

Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
<b>Personnel effectuant des travaux non électriques en environnement électrique</b> <i>(l'employeur délivre une habilitation électrique au personnel ; recyclage tous les 3 ans)</i>	Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 Norme NF C 18-510	E12N1* E12N2* E12N3* E12BP*
<b>Personnel effectuant des interventions ou des travaux sans ou hors tension sur des installations haute et basse tension</b> <i>(l'employeur délivre une habilitation électrique au personnel ; recyclage tous les 3 ans)</i>	Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 Norme NF C 18-510	E12B1-E12B2-E12B3* E12B4-E12B5* E12BMV* E12BS* E12BE*
<b>Personnel effectuant des travaux électriques sous tension :</b> - sur des installations industrielles et tertiaires - sur des batteries d'accumulateurs stationnaires <i>(le personnel est titulaire d'une certification délivrée par un organisme de certification - disposition en attente de l'arrêté d'application. Prérequis : disposer d'une attestation de formation, de mois de 6 mois)</i>	Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 Norme NF C 18 510 Norme NF C 18 505-1 Norme NF C 18 505-2-2 Norme NF C 18 505-2-3	E12TST23
<b>Personnel effectuant des travaux non électriques ou d'ordre électrique sur véhicules électriques</b>	Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 Norme NF - UTE C18-550	E12NVE E12BVE
<b>Personnel effectuant des travaux sous tension sur véhicules ou engins à motorisation thermique, électrique et hybride</b>	Décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010 Norme NF C 18 510 Norme NF C 18 505-2-1	E12TST21

\*Ces formations sont disponibles en blended learning (E-learning + pratique en présentiel) sous la même référence complétée de la lettre W (ex. : E12WN1)

Programmes détaillés des formations et inscriptions  
en ligne sur [formation-socotec.fr](http://formation-socotec.fr)

## RISQUES AMIANTE



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
<b>Activités de démolition, de confinement et de retrait de matériaux contenant de l'amiante</b>	Directive 2009/148/CE du 30/11/2009 Arrêté du 23 février 2012 R.4412-136 du Code du travail	
<b>Intervention au voisinage ou en présence de matériaux ou d'appareils susceptibles d'émettre des fibres d'amiante :</b> - Personnel d'encadrement technique - Personnel d'encadrement de chantier - Personnel opérateur - Personnel mixte (encadrement technique, de chantier et opérateur) <i>(L'organisme de formation délivre une attestation de compétence ; recyclage tous les 3 ans)</i>	Directive 2009/148/CE du 30/11/2009 Arrêté du 23 février 2012 R.4412-98 du Code du travail	AMI3 AMI1 AMI2 AMI4

## LEVAGE MANUTENTION MACHINE



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
<b>Conduite de chariots automoteurs à conducteur porté</b> <i>Recyclage CACES® tous les 5 ans (l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail Arrêté du 2 décembre 1998 Recommandation CNAM R 389	R389
<b>Conduite de PEMP</b> <i>Recyclage CACES® tous les 5 ans (l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail Arrêté du 2 décembre 1998 Recommandation CNAM R 386	R386
<b>Conduite d'engins de chantier</b> <i>Recyclage CACES® tous les 10 ans (l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail Arrêté du 2 décembre 1998 Recommandation CNAM R 372 mod.	R372
<b>Conduite de grues auxiliaires de chargement</b> <i>Recyclage CACES® tous les 5 ans (l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail Arrêté du 2 décembre 1998 Recommandation CNAM R 390	R390
<b>Conduite de grues à tour</b> <i>Recyclage CACES® tous les 5 ans (l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail Arrêté du 2 décembre 1998 Recommandation CNAM R 377 mod.	Intra-entreprise
<b>Conduite de grues mobiles</b> <i>Recyclage CACES® tous les 5 ans (l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail Arrêté du 2 décembre 1998 Recommandation CNAM R 383 mod.	Intra-entreprise
<b>Conduite des ponts roulants, palans</b> <i>(l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail	PON - R423 PAL
<b>Conduite d'autres engins</b> <i>(l'employeur délivre une autorisation de conduite au personnel)</i>	Article R.4323-55 du Code du travail	Intra-entreprise

## TRAVAUX A PROXIMITÉ D'UN RÉSEAU



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
<b>Personnel des entreprises intervenant sur la voirie ou en terrain privé :</b> - exécutant de travaux, conducteur de travaux, chef de chantier et chef d'équipe - conducteur d'engin - suiveur <i>(L'employeur remet une autorisation d'intervention sur la base d'une attestation de compétence délivrée par un organisme de formation)</i>	Norme NF S 70 003-1 Norme NF S 70 003-2 rendue d'application obligatoire par l'arrêté du 15 février 2012	DICT RP DICTEXE DICTCO

Programmes détaillés des formations et inscriptions  
 en ligne sur [formation-socotec.fr](http://formation-socotec.fr)

## TRAVAIL EN HAUTEUR - ÉCHAFAUDAGES



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
Protection de chute de hauteur/harnais	Article R.4323-106 du Code du travail	THHAR
Personnel utilisant un échafaudage ou chargé des opérations de montage, de démontage, de modification d'échafaudages (attestation de compétence)	Article R.4323-69 du Code du travail Recommandation CNAMTS R 408 Décret N°2004-924 du 1 <sup>er</sup> septembre 2004	ECH1 ECH2 ECH3 ECH4

## INTERVENTION SUR SITES INDUSTRIELS ET CHIMIQUES



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
Intervenant des entreprises extérieures sur sites industriels et chimiques	Arrêté du 23/12/2003 qui rend obligatoires les dispositions de l'accord du 04/07/02	RIC1 RIC2

## TRAVAUX EN ESPACE CONFINÉ



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
Personnel accédant à un espace confiné pour des opérations de maintenance ou de simples interventions : - Surveillant - personnel d'encadrement - Intervenant	Articles R. 4222-23 à R. 4222-24 Recommandation CNAMTS R 447	ESPCONF
Personnel des domaines de l'eau et de l'assainissement (l'employeur délivre une autorisation de pénétrer avec certificat CATEC® délivré par un organisme de formation)	Recommandation CNAMTS R 472	CATECS CATECI

## MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
Personnel chargé de la mise en œuvre ou de la maintenance des équipements de travail	Article R.4323-3 Décret 93-41 du 11 janvier 1993	HMECA1 HMECA2

## RISQUES AU POSTE DE TRAVAIL



Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
Nouvel embauché face aux risques potentiels de l'environnement professionnel : - après un arrêt d'au moins 21 jours - après un changement de poste ou de technique - si de nouveaux risques apparaissent	Article L.4141-2 du Code du travail	Intra-entreprise

## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL




Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
Personnel volontaire à la fonction de sauveteur secouriste du travail (formation continue tous les 2 ans)	Article R.4224-15 et R.4141-17 du Code du travail Circulaire 32/2010 du 3 décembre 2010	SST SSTFC SSTFOR SSTFORFC

Programmes détaillés des formations et inscriptions  
en ligne sur [formation-socotec.fr](http://formation-socotec.fr)

## RISQUES PARTICULIERS

Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
<b>MANUTENTION</b>		
 Activités comportant des travaux de manutention manuelle <i>Recyclage conseillé</i>	Article R.4541-8 du Code du travail	GESTMS PRAP PRAPFOR
<b>PORT DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE</b>		
Port de protection respiratoire	Article R.4323-106 du Code du travail	ARI
<b>BRUIT</b>		
 Bruit de niveau supérieur à 87 dbA ou quand la pression acoustique de crête dépasse 140dbA <i>Recyclage conseillé</i>	Article R.4436-2 et R.4436-1 du Code du travail	Intra-entreprise
<b>ÉCRAN DE VISUALISATION</b>		
 Poste de travail comprenant un écran de visualisation <i>Recyclage conseillé</i>	Article R.4542-16 du Code du travail	GESECR
<b>RADIOPROTECTION</b>		
 Exposition aux rayonnements ionisants	Articles R.4453-4 à R.4453-7 du Code du travail	Intra-entreprise
<b>PRESSION</b>		
 Personnel affecté à : - la conduite d'appareils à couvercle amovible - la conduite de chaufferies	Arrêté du 15 mars 2000 Arrêté du 15 mars 2000	ACAI, ACAHBM PVS, PVA, PVT
<b>AGENTS PATHOGÈNES</b>		
 Exposition aux agents biologiques pathogènes <i>Recyclage conseillé</i>	Article R.4425-6 du Code du travail Article R.4442-12 et 87 du Code du travail Article R.4412-38 et 70 du Code du travail	Intra-entreprise
 Personnel exposé aux risques de la légionelle dans le cadre de la conduite d'installations de refroidissement <i>Recyclage tous les 5 ans</i>	Arrêté du 14 décembre 2013 Article 5 (autorisation) Article 3 du titre II de l'annexe de l'Arrêté du 13 décembre 2004 (déclaration)	LEG LEGEX
<b>HYGIÈNE ALIMENTAIRE</b>		
 Personne responsable du maintien du système HACCP. Application des principes HACCP Personnes qui manipulent les denrées alimentaires	Règlement CE N°852/2004 (Annexe 2 - chap.12) du 14 décembre 2013 Règlement CE N°852/2004 (Annexe 2 - chap.12§1) Décret N°2011-731 du 24 juin 2011	HACCP  HACCPREST
<b>RISQUES PSYCHOSOCIAUX</b>		
Protection de la santé physique et mentale des travailleurs	Accord national interprofessionnel du 2 juillet 2008 Arrêté du 23 avril 2009 du Code du travail Article L.4121-2	RPSDU RPSMANG

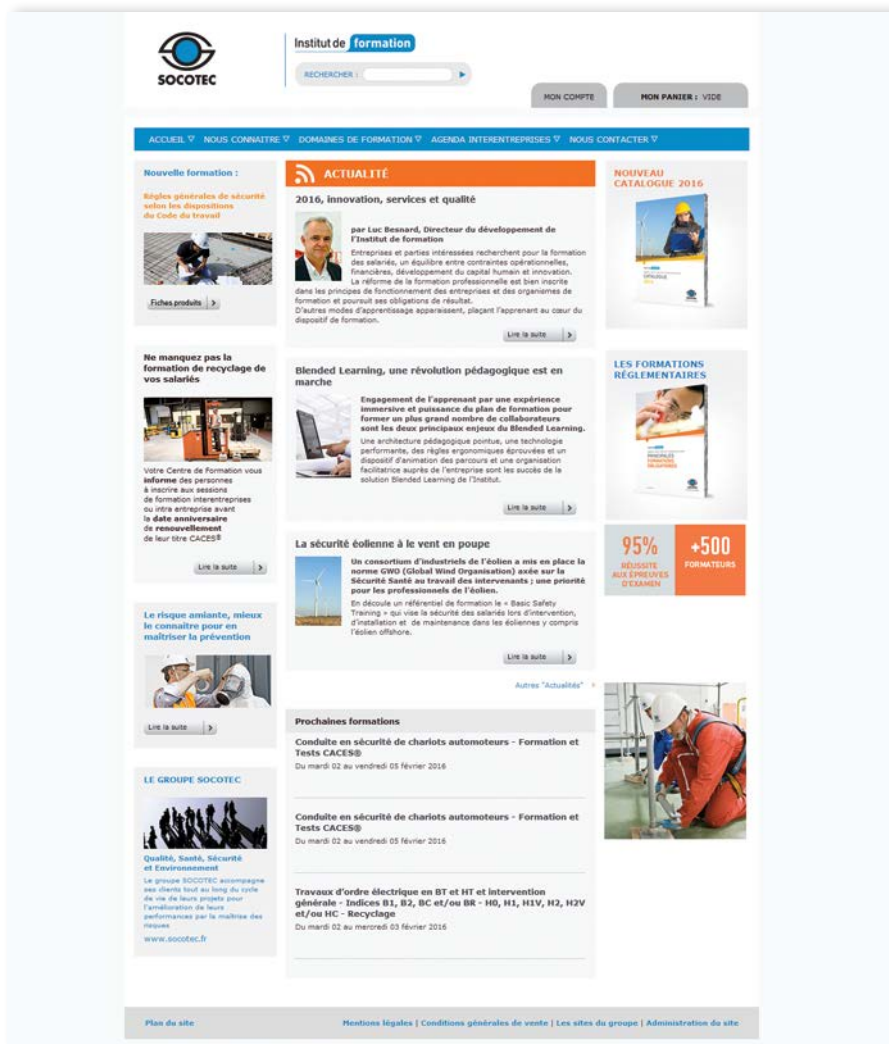
## INCENDIE

Domaines	Textes de référence	Réf. Stages
 Chargés d'évacuation (guides, serre-files et personnel désigné) L'ensemble du personnel <i>Exercice d'évacuation au moins tous les 6 mois</i> Équipier de première intervention Entraînement à l'emploi des RIA (Robinet Incendie armé) Équipier de seconde intervention Établissement du permis feu	Articles R.4227-39 du Code du travail	CHAEVA  ASI - FEU  EVA - SITURG AI4 FEURIA ESI PERFEU
Fonction d'agent de sécurité incendie des ERP/IGH Fonction de chef d'équipe sécurité incendie des ERP/IGH Fonction de chef de service sécurité incendie des ERP/IGH	Arrêté du 2 mai 2005	SSIAP1 SSIAP2 SSIAP3

Programmes détaillés des formations et inscriptions en ligne sur [formation-socotec.fr](http://formation-socotec.fr)

# L'Institut de formation SOCOTEC

www.formation-socotec.fr



## En quelques clics :

- S'informer sur l'actualité des formations Sécurité Santé au Travail et de l'Institut de formation
- Trouver rapidement une formation par champ de recherche, le catalogue interactif ou les guides de formation
- Consulter, télécharger ou imprimer le contenu complet des programmes
- Inscrire à la session interentreprises la plus proche, un ou plusieurs stagiaires
- Demander un devis intra entreprise...

## Accéder à un espace privé pour :

- Suivre la gestion de la session réservée
- Télécharger à tout moment, les documents administratifs d'une session.

34

Centres de formation

250

Produits formation Sécurité Santé au travail animés en inter et intra-entreprise

20 000

Sessions interentreprises animées sur 70 villes

120 000

Stagiaires en 2015

300

Formateurs permanents

95%

de réussite aux épreuves des examens

4,6/6\*

Niveau de satisfaction stagiaire

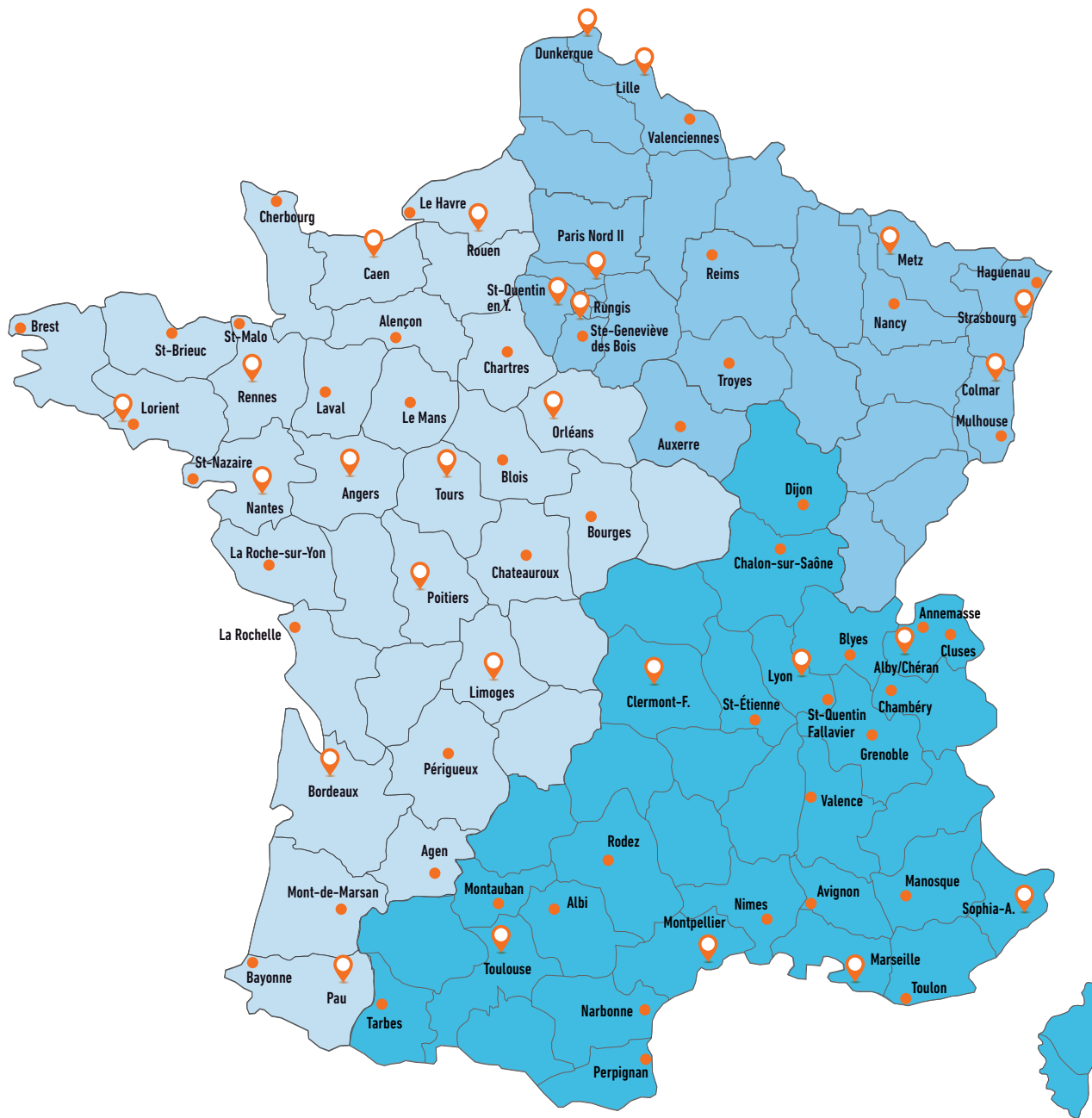
8,4/10\*

Niveau de satisfaction client (Enquête externe annuelle)

50

Conseillers formation et Chefs projets (interlocuteurs uniques) pour répondre aux attentes des entreprises régionales ou nationales

# LES CENTRES DE FORMATION ET IMPLANTATIONS INTERENTREPRISES



## Direction du développement

### Luc Besnard

Tél. : 01 30 12 05 10  
formation@socotec.com

Diagonale Ouest  
14 avenue Gustave Eiffel  
Montigny-le-Bretonneux - CS 20732  
78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

### SOCOTEC France

S.A. au capital de 17 648 740 €  
Les Quadrants - 3 avenue du centre  
CS 20732 - Guyancourt  
78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE



Pour obtenir des renseignements  
sur nos formations

► N° Indigo 0 825 311 722

0,150 € TTC / MN

[formation-socotec.fr](http://formation-socotec.fr)